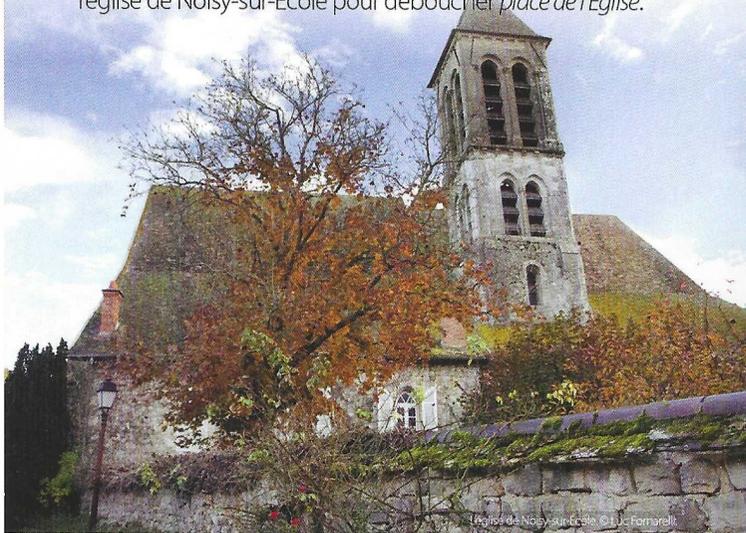


Les étapes du Vaudoué à Boissy-aux-Cailles

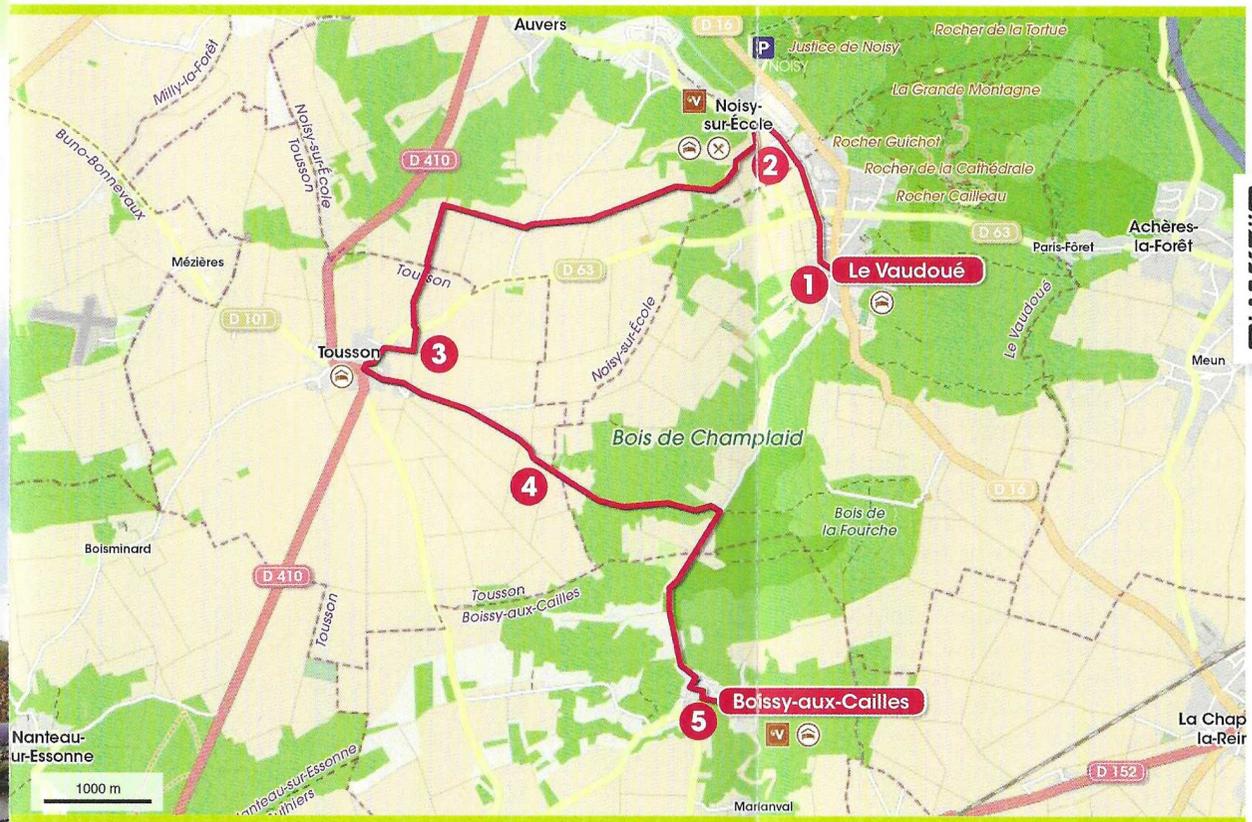
1 (Balisage ) De la place Louis Pasteur, face à l'église, prendre à droite la rue de Saint-Loup puis à droite la rue de l'Hermitage. Au niveau de la rue de la Libération (abreuvoir), suivre en face, décalé à droite, le chemin du Clos. Bitumé au début, il devient chemin de terre, longe les bois et arrive derrière l'église de Noisy-sur-École pour déboucher place de l'Église.



2 (Non balisé) Tourner dans la rue à gauche puis dans le deuxième chemin à droite. À la fourche prendre à gauche, suivre l'orée du bois, puis poursuivre la montée tout droit à travers champs. Faire un gauche-droite au niveau de la route pour s'engager dans le chemin en face. Il vire à angle droit, à



L'entrée de la « Cour des Bois » à Tousson. © Luc Fornarelli.



© www.geoportail.gouv.fr

gauche et débouche sur un autre chemin. Après un nouveau gauche-droite suivre le chemin qui donne sur la route. Encore un gauche-droite pour emprunter le chemin longeant la station d'épuration.

3 (Non balisé) Au carrefour prendre à droite, chemin de la Bouchonnerie, pour entrer dans Tousson. Tourner à gauche dans la rue et atteindre la D410. Virer aussitôt à gauche au niveau de l'église, dans la rue du Repos. Elle côtoie le cimetière à droite pour continuer à travers champs. Laisser le chemin à gauche puis celui à droite.

4 (Balisage ) Laisser aussi la paire de chemins à gauche et, gardant la même direction, traverser le bois de Champlaid. Longer la route à droite sur 1,5 km . Entrer dans Boissy-aux-Cailles prendre à droite la rue Saint-André puis à gauche la rue du Père-Bard. Emprunter à droite le chemin dit de la Messe qui vire à gauche et débouche place de l'Église **5** ■

Les portions balisées (hors sentiers bleus) du circuit que vous empruntez sont réalisées et entretenues par les 250 baliseurs bénévoles du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne (Codérando 77). Elles font parties des 4 500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité « randonnée ».